



Mot du président

- FRÉDÉRIC GERVAIS



Bonjour camarades!

Je tiens à féliciter et remercier l'entièreté des membres du syndicat pour l'année, plutôt particulière, que nous venons de terminer. Non seulement il y a encore les effets de la covid qui sont présents, nous devons également continuer à travailler tout en se protégeant. Malgré tout cela, nous avons su faire preuve de débrouillardise pour mener à terme le projet de négociation, avec pour résultat la toute nouvelle convention **STTEUMR 2020/2025**. Bien que nous soyons un syndicat mature avec beaucoup de vécu, plusieurs membres en étaient à leur première expérience de renouvellement de convention collective. Je pense que ce fut une expérience très formatrice à plusieurs égards. Pour le futur, nous devons continuer à construire sur cette expérience, former les représentants syndicaux, informer les membres et poursuivre l'éducation syndicale afin d'obtenir du succès dans notre travail quotidien de défense de nos droits et de protection de nos conditions de travail.

Depuis quelque temps, il y a eu, et il y aura beaucoup de retraités au sein du **STTEUMR** et nous tenons à le souligner et les féliciter pour toutes ces années de dur labeur et d'implication dans notre syndicat. La plupart d'entre eux ont participé à la création de notre syndicat il y a maintenant presque 40 ans.

Chapeau camarades! Nous vous souhaitons une belle retraite bien méritée.

- Richard Tanguay
- Philip Colaluca
- Giuseppe Tuzzolino
- Richard Lussier
- Giuseppe Angelicchio
- Benoît Lepage
- André Lauzé
- Daniel Leduc
- Daniel Séguin
- André Toussaint
- Normand Chevalier
- Robert Girouard
- Christian Lapierre
- Johanne Coulombe
- Yves Gaudreau
- Jean-Pierre Lord
- Guylaine Valois
- Hélène Desranleau
- Ginette Laporte
- Mario Gagné
- Richard Lauzon
- Bernard Lapierre
- Jules De Sève
- Claude Corbeil
- André Pelletier
- Laval Michaud
- Raynald Vary
- Yvon Pronovost
- Richard Ouimet
- Jacques Chagnon
- Albert Lemay
- Claude Gagnon
- Pierre Benoît
- Daniel Beaudoin
- Marcel Bournival
- Daniel Quintal

Lexique syndicale

PAR STTEUMR

Lors de nos discussions, nous utilisons parfois des termes moins connus du jargon syndical. Voici donc quelques définitions. Nous essayerons d'en inclure lors de nos différentes communications



ACCRÉDITATION SYNDICALE

L'accréditation découle du droit d'appartenir à une association de salariés. Il s'agit de la reconnaissance légale qu'une association a obtenue d'une majorité de salariés d'un même employeur, dans le but de les représenter. L'accréditation définit donc le nom du syndicat, le nom de l'employeur, le cas échéant l'établissement visé, de même que le groupe qui sera représenté par cette association de salariés. Les salariés travaillant sous juridiction provinciale sont accrédités par la Commission des relations du travail tandis que ceux travaillant pour des employeurs sous juridiction fédérale sont accrédités par le Conseil canadien des relations industrielles.

ANCIENNETÉ

Durée du service reconnu au salarié pour l'exercice de certains droits ou l'obtention de certains avantages.

AVANTAGES SOCIAUX

Éléments de la rémunération dont bénéficie le salarié en sus de son salaire. Ceux-ci comprennent les avantages imposés par la législation (assurance-emploi, contribution à la Régie des rentes du Québec, etc.) et ceux accordés par l'employeur (congrés payés, vacances, régimes d'assurances et de retraite).

COMITÉ PARITAIRE

Comité formé d'un nombre égal de représentants de chacune des parties en cause (patronale et syndicale).

JURISPRUDENCE

Solution suggérée par l'ensemble des décisions concordantes rendues par les tribunaux, les commissions de relations du travail, les conseils d'arbitrage et les arbitres sur une même question ou dans des cas analogues. Lorsqu'une décision fait jurisprudence, c'est qu'on estime qu'elle constitue un précédent.

STATU QUO ANTE

Définition : (Mot latin). Dans l'état où les choses se trouvaient auparavant.

Dans le cadre de nos droits à la présente convention collective, nous parlons de statu quo ante pour signifier le droit qui nous permet de ne pas subir de mesure disciplinaire sur le champ sauf pour faute grave. Il faudra alors se référer à l'article 7.02 de la convention collective.

7.02 A) Il est expressément convenu par les parties que dans le cas de mesures disciplinaires, sauf pour une infraction grave où la mesure sera appliquée immédiatement, la décision de l'Employeur sera suspendue jusqu'à ce qu'un arbitre, nommé selon les dispositions de la présente convention, rende une décision sur le bien-fondé de la décision patronale. Advenant que la décision de l'Employeur soit accueillie par l'arbitre, le salarié subira alors sa mesure disciplinaire.

Sur internet

WWW.STTEUMR.CA

Vous trouverez tous les liens pour la convention collective, les statuts et règlements et le livret descriptif des assurances collectives.



@STTEUMR

www.facebook.com/stteumr



Camp Vol d'été

leucan  |  CSN

25
ans
ensemble

Port du masque et visite de la CNESST

PAR MATHIEU GAGNON - VP-ENTREPÔT



Entre aujourd'hui et le début de l'année 2021, il y a eu beaucoup de changement au niveau de la règle du port du masque de qualité imposé par la CNESST (l'organisme qui gère la loi et les règlements en santé et sécurité au travail) Cette obligation du port du masque en tout temps est arrivée avec le début de la 3e vagues où il y avait beaucoup de transmission dans les milieux de travail. Maintenant que la 4e vague semble sous contrôle, certaines assouplissements ont eu lieu. Le lavage des mains fréquemment, la distanciation physique et le port du masque chirurgical dans les aires communes sont maintenant les règles appliquées par notre employeur et recommandées par la CNESST. Cependant, le printemps dernier, le syndicat, Metro et la CNESST ont dû analyser certaines situations d'exception comme ceux qui portent des lunettes par exemple.

Effectivement, le 25 avril dernier, nous avons reçu la visite d'un agent de la CNESST au secteur Entrepôt. Cette plainte fut déposée par un travailleur disant qu'il y avait une soixantaine de travailleurs touchés sur les 3 relèves par la buée occasionnée par le travail dans des frigidaire et le port de de lunettes, après l'imposition du port du masque en tout temps le 8 avril dernier par la CNESST. Le but de sa visite était de constater l'impact que pouvait avoir cette buée sur la santé et la sécurité des travailleurs et d'établir un protocole. Des tests avaient été effectués par l'employeur dans un autre milieu réfrigéré et tout les anti-buée pour les lunettes, se sont avérés inefficace après 1 heures de travail. Ils ont testé les visières et c'est ce qui semblait le moins obstruer la vision des travailleurs.




CNESST

Le 25 mai dernier, cet inspecteur est revenu constater les actions prises afin d'éliminer les risques d'accident avec des lunettes lors de la conduite d'équipement roulant. Nous lui avons démontré que nous utilisons les visières afin de limiter le problème et il a semblé perplexe mais, a tout de même fait ses suggestions qui ont été les suivantes : le meilleur moyen d'éviter la propagation de la COVID est la distanciation, soit le respect du 2 mètres de distanciation. Il a en revanche permis à l'employeur d'utiliser la visière comme moyen de prévention. Cependant, le port du masque demeure obligatoire en tout temps lorsqu'on ne conduit pas d'équipement roulant.

Lors de sa visite du 25 mai derniers, l'agent de la CNESST nous a alors confié qu'il avait reçu une deuxième plainte de la part d'un autre travailleur concernant le port inadéquat du masque dans l'entrepôt. Il était question de la circulation dans les aires communes où le port du masque demeure obligatoire. C'est d'ailleurs dans cette zone commune qu'il a pu observer et réaliser que cette plainte était fondée en voyant plusieurs travailleurs et même contremaîtres ne pas porter le masque pour se rendre aux vestiaires. Bien que la situation ait changé, le port du masque est toujours obligatoire et cet agent de la CNESST risque de revenir faire un suivi éventuellement! Nous sommes conscients du désagrément relié avec le port du masque, en particulier dans l'entrepôt réfrigéré, mais comme dans tous les dossiers de SST c'est avec un effort collectif et la participation de tous que nous allons minimiser les risques.

Portez-vous bien et restons vigilant!



La cotisation syndicale

PAR MATTHIEU LAFONTAINE - TRÉSORIER



Plus tôt cette année, nous avons entendu dire qu'il y avait une forme de cotisation spéciale prélevée sur vos paies. C'est totalement faux. Dans cet article, vous verrez ce qu'est la cotisation syndicale. Pour la cotisation spéciale, ce sera au besoin et voté en assemblée générale.

Par ailleurs, souvenez-vous que c'est en assemblée générale que vous avez adopté la mise en place d'une marge de crédit de 1.8 millions en cas de conflit de travail afin de négocier à arme égale avec l'employeur.

La cotisation : à quoi ça sert?

La cotisation syndicale sert à donner des services aux membres pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de travail.

Les moyens de nos luttes : 2.25%

La cotisation est perçue sous forme de pourcentage et votée en assemblée générale du syndicat. Il s'agit d'une première forme de solidarité et d'équité. Peu importe la taille de son syndicat et de son salaire, chaque syndicat CSN met en commun des ressources pour soutenir ses membres et obtenir les mêmes services.

Transparence et démocratie

Chaque année, le syndicat doit présenter à ses membres un budget pour les activités à venir ainsi que les états financiers pour savoir comment ont été utilisées les cotisations syndicales.

La solidarité CSN

Une partie de la cotisation appartient au syndicat local et le reste est acheminé à la CSN, à la Fédération du commerce et au Conseil central du Montréal métropolitain. Le STTEUMR est affilié à ces trois organismes de la CSN.

Voici les services offerts à votre syndicat qui sont très utiles, notamment en temps de négociation.

- Relations de travail
- Défense des accidentés
- Santé et sécurité
- Négociation
- Mobilisation
- Communication
- Juridique
- Syndicalisation
- Et plus encore

FDP (Fonds de défense professionnel):

300 000 membres CSN pour appuyer nos négociations

Lorsque l'on se bat pour nos conditions de travail, ce n'est pas le temps d'être seul et isolé. Les membres de la CSN ont constitué un Fonds de défense pour permettre de se rendre au bout de nos revendications. Financé par les 300 000 membres de la CSN, le FDP donne des prestations de grève ou de lock-out. Que ce soit par des outils de visibilité et des remboursements aux syndicats mobilisés, le FDP appuie notre négociation.

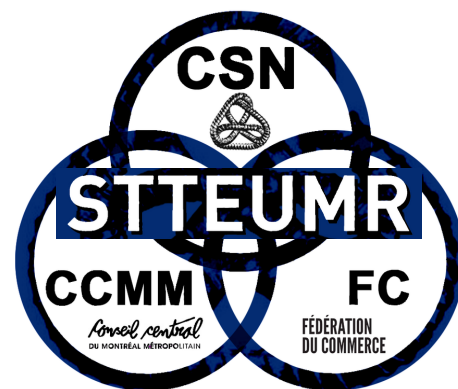
La cotisation syndicale (suite)

PAR MATTHIEU LAFONTAINE - TRÉSORIER



En quelques chiffres!

- Vous contribuez de 13.98\$ à 28.33\$ par semaine selon votre salaire.
- 61.33% des revenus venant des cotisations syndicales est versé sous forme de Per Capita à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à la Fédération du commerce (FC) et au conseil central du Montréal métropolitain (CCMM).
- La cotisation syndicale est présentement de 2.25%. Elle est prélevée principalement sur votre salaire régulier excluant le temps supplémentaire, prime et bonis. Un tableau des gains cotisables est disponible sur le site web du syndicat.
- À la CSN, les Per Capita de 0.72% sont répartis comme suit : le budget de fonctionnement reçoit 0,47 %, le Fonds de défense professionnelle, 0,225 % et le Fonds de soutien extraordinaire, 0,025 %.
- Donc, 10% de vos cotisations syndicales soit 61,489.89\$ en 2020, vont dans le FDP-CSN sur lequel nous pouvons compter lors de nos luttes et nos revendications.
- Présentement, aucune cotisation spéciale pour un fond de grève ou de lock-out.
- Présentement, il n'y a aucune cotisation spéciale...



Tranche d'histoire

À la création de notre syndicat en 1984, la cotisation syndicale était de 2%. En 1986, le président du syndicat fut congédié et une augmentation de la cotisation à 2.25% fut adoptée afin de soutenir le salaire de la présidence. C'est lors de la fusion avec Steinberg en 1998 que la cotisation fut amenée à 2.5%. La dernière cotisation spéciale prélevée était de 0.2% pour l'année 2003. Plus de 20 ans passa avant de retoucher à la cotisation syndicale. C'est en avril 2019 que l'assemblée générale a adopté une diminution de la cotisation syndicale à 2.25% en combinaison à l'implantation d'une politique de dépenses et de salaire afin de mieux encadrer les finances et en améliorer la transparence. Rappelez -vous que seule l'assemblée générale peut modifier la cotisation syndicale.

En conclusion, par notre autonomie syndicale, la cotisation syndicale est présente pour nous donner les moyens de protéger et d'améliorer les conditions de travail de tous les membres de notre syndicat. Les Per Capita nous permet d'avoir les services de professionnels en plus de pouvoir contribuer à la protection et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la CSN. En tant que syndicat autonome, nous avons toujours eu les moyens de nos ambitions parce que les membres ont pris des décisions éclairées et n'ont jamais eu peur de la solidarité pour faire des gains.

Assurance collective

Nouveau contrat d'assurance collective en vigueur
 Depuis le 1er octobre 2021, vos protections en assurance collective ont changé. Vous devriez tous avoir reçu un résumé de ces changements dans une communication de l'employeur. Vous pouvez adresser toutes vos questions au comité d'assurance par courriel à « assurances@stteumr.ca ».



Réussites syndicales 2020 - 2021



-En assurance

- ✓ Retrait du délai de carence en cas d'invalidité relié à la Covid-19
- ✓ Nous avons vu passer plus de 90 dossiers de 2020 à aujourd'hui. Plus de 15 d'entre eux ont demandé notre appui soit en assurant le suivi auprès de l'assureur afin d'accélérer le processus d'acceptation ou simplement en accompagnant le travailleur dans sa requête.

-En relation de travail

- ✓ Un grief d'interprétation sur le calcul de la progression salariale retiré par l'employeur donnant au total, plus de 18 000\$ à 47 travailleurs.

-En santé et sécurité au travail

- ✓ Mise en place des mesures de prévention et de sécurité reliées à la Covid-19
- ✓ Présence accrue du VP SST sur le plancher au frais de l'employeur

-En trésorerie

- ✓ 255 heures de libérations syndicales de 2018 à aujourd'hui remboursées au syndicat
- ✓ L'année 2021 marquera une 5e année avec un surplus budgétaire. C'est plus de 200,000.00 \$ que nous avons réussi à épargner afin de nous offrir les moyens de remporter les défis qui nous seront présentés.



Saviez-vous que ?



- ✓ Toute prescription est bonne au moins 1 an. Il existe des exceptions comme pour les orthèses plantaires où la prescription est valide pour 2 ans.
- ✓ Lors de vos réclamations en ligne, vous devez conserver vos factures et reçus durant 1 an au cas où l'assureur effectuerait une vérification.
- ✓ Les prestations d'assurance invalidité de courte durée augmentent au même rythme que celles de l'assurance emploi. Elles sont présentement d'un maximum de 595\$ par semaine pour un maximum de 17 semaines et elles sont non imposables.
- ✓ Les frais de service pour remplir des formulaires d'assurance ou fournir des notes évolutives, lorsque requis par l'assureur sont couverts à 95%. 35\$ par adhérent chaque fois que ces services sont fournis, jusqu'à concurrence d'un montant de 140\$ par année.

52e congrès de la Fédération du commerce CSN

PAR MATHIEU BARSALOU, SECRÉTAIRE STTEUMR



Le 52e congrès de la fédération du commerce de la CSN a eu lieu du 31 mai au 3 juin 2021. Environ 200 délégués officiels ont participé au congrès provenant des divers syndicats affiliés à la fédération.

Pour ceux qui seraient moins familiarisés avec la composition interne de la structure syndicale voici un petit rappel : À la CSN, il y a 8 fédérations qui couvrent l'ensemble du territoire québécois.

- Fédération des professionnels (FP-CSN)
- Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)
- Fédération du commerce (FC-CSN)
- CSN- Construction
- Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN)
- Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)
- Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
- Fédération des employés et employés de services publics (FEESP-CSN)

Un congrès comme celui de la FC-CSN fonctionne pratiquement comme une assemblée générale de notre syndicat. Il y a donc lecture d'un ordre du jour, lecture d'un procès-verbal (celui du 51e congrès), dépôt de propositions avec débats et votes, présentation des finances et d'un budget ainsi que des élections. Voici la nouvelle composition des membres du comité exécutif de la FC-CSN;

Alexandre Boileau-Lavolette (président), Serge Monette (v-p), Nancy Mathieu (secrétaire générale) Michel Valiquette (trésorier)

Pour ce qui est des autres postes en élections, il y avait celui des membres du comité de surveillance des finances et également les postes du bureau fédéral (l'équivalent de notre conseil syndical) qui représente les quatre secteurs de la FC-CSN soit;

Secteur 1 Commerce de détail, de gros et de services divers

Secteur 2
Agroalimentaire

Secteur 3
Finances

Secteur 4
Tourisme

Il est à noter que Matthieu Lafontaine, trésorier de notre syndicat, va siéger au comité de surveillance des finances et que Mathieu Gagnon, vice-président entrepôt de notre syndicat, va représenter le secteur 1 au bureau fédéral.

Le thème du congrès de cette année était « organisé pour gagner » et toutes les propositions et alignements pour le mandat 2021/2023 ont été pris en ce sens. Afin de revoir les modes d'organisation syndicale, la FC-CSN a développé la formation Organiser la solidarité, qui sera disponible à partir de l'automne prochain pour l'ensemble des syndicats qui le désirent. D'importants budgets ont été dégagés pour permettre à la FC-CSN d'atteindre leur but dans le cadre de cette formation. L'ensemble d'un conseil syndical pourra être formé au même moment en permettant aux syndicats d'avoir leur formateur. En phase avec les orientations prises par la fédération lors du congrès, Jean-Noël Grenier, professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval, est venu s'adresser aux congressistes. Excellent vulgarisateur et pédagogue, il a motivé et galvanisé les troupes avec un discours très senti. « Pour le professeur Grenier, la redynamisation de la base est essentielle. On doit aller vers les membres, notamment les nouveaux. Aller les chercher, les écouter, et communiquer efficacement avec eux, en rappelant les valeurs qui nous animent. Multiplier les moments d'échanges formels et informels, le but étant de revitaliser la vie syndicale. S'assurer que la solidarité ne soit pas seulement mécanique (celle qui vient des structures de la CSN et de la fédération), mais aussi organique (celle qui provient des individus et de leurs convictions). » Il a également dit : « Pour gagner nos batailles, il faut appliquer la stratégie du « C.O.M. Conscientiser + Organiser + Mobiliser ». Ces étapes sont essentielles afin de réussir à être efficaces. »

Pour ceux qui voudraient regarder son discours lors du congrès, nous avons mis un lien vidéo sur notre groupe privé Facebook le 9 juin dernier.

Le prochain rendez-vous du 53e congrès aura lieu au printemps 2024

Pour une sortie de crise...

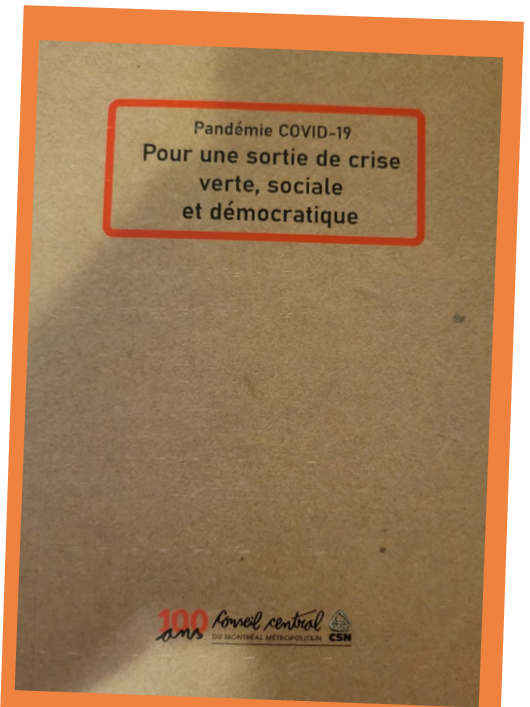
PAR CCMM/CSN



Bonjour Camarades,

Lors de l'assemblée générale d'octobre, le CCMM- CSN a lancé son dernier livre, intitulé Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique. Comme son titre le laisse comprendre, l'ouvrage a pour but de faire connaître les revendications quant aux changements à apporter collectivement à nos manières de vivre, produire et consommer. Le livre cherche également à mettre de l'avant les constats navrants que la pandémie nous force à faire quant aux différentes formes d'inégalités et d'injustices qui traversent notre société. Chacun des comités des fronts de lutte du CCMM-CSN nous y offre une analyse de la crise pandémique selon le point de vue qui est le sien, de même que quelques organisations alliées de la société civile : le FRAPRU, la Ligue des droits et libertés, IRIS, ATTAC-Québec et Échec aux paradis fiscaux ont en effet généreusement accepté de contribuer à ce travail essentiel de réflexion collective. Une copie du livre a été envoyée dans chacun de nos syndicats affiliés. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion fournie par la pandémie d'enfin réinvestir massivement dans les services publics, de mieux protéger les personnes précarisées et marginalisées de notre société

et de changer nos habitudes de production et de consommation afin de faire face aux enjeux environnementaux. Comme dans beaucoup d'autres dossiers, c'est en agissant sur les deux fronts simultanément que nous parviendrons à concrétiser la société « verte, juste et démocratique » à laquelle nous aspirons



COMITÉ EXÉCUTIF

NATHALIE MALO

MATHIEU BARSALOU

MATTHIEU LAFONTAINE

FRÉDÉRIC GERVAIS

MATHIEU GAGNON

LUC LAUZON

STÉPHANE BÉRUBÉ

Disponibles en tout temps sur notre site web, les documents importants tels que notre convention collective ou le nouveau formulaire pour les obligations familiales.

